

Règlement particulier tournoi National Senior de Changé : 2-3 Mai 2020

1. Le tournoi n° d'autorisation « en cours » est ouvert aux joueurs licenciés FFBaD. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Son numéro d'autorisation est en cours auprès de la Ligue des Pays de la Loire.
2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
3. Le Juge Arbitre du tournoi est Gilles VADE et le Juge Arbitre adjoint est Mickaël KERWER. Les décisions des Juges Arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton.
4. Le logiciel Badnet est l'outil de gestion du tournoi.
5. La date limite d'inscription est fixée au **mercredi 22 Avril 2020** (date de réception). Les droits d'engagements sont de **12 € pour un tableau et 17 € pour deux tableaux**. Toutes les combinaisons sont possibles (simple et double / simple et mixte / double et mixte). Les inscriptions se font exclusivement par courrier postal avec un chèque joint à l'ordre de l'Union Sportive Changé Badminton. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité organisateur se réserve le droit de limiter les inscriptions selon la date de réception de l'inscription complète (chèque et feuille d'inscription entièrement remplie) pour les joueurs N3 à P12.
6. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Les tableaux seront organisés par **Top**, de préférence par des tranches de **12 joueurs** (4 poules de 3 joueurs, avec 2 sortants par poule). Ces Top seront constitués selon le Classement Permanent Par Point de chaque joueur. Exemple : Les 12 inscrits ayant les meilleurs CPPP seront dans le Top A.
Sur les tableaux ne comportant pas 12 joueurs, il y aura des poules de trois ou quatre joueurs, avec 2 sortants, ou des poules uniques.
Le nombre de places étant limité, la **date de réception des inscriptions est la priorité** pour être retenu.
7. Les simples se dérouleront le samedi, les mixtes le samedi et le dimanche et les doubles le dimanche.
8. Une convocation sera adressée aux responsables de clubs par mail uniquement le mercredi 29 Avril au plus tard. Les responsables ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité organisateur du tournoi à l'adresse mail tournoi.uscb53@orange.fr.
9. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
10. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par un Juge Arbitre.
11. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler à un Juge Arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié par un Juge Arbitre.
12. Tout joueur abandonnant un match ne pourra plus participer au tableau concerné.
13. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, **dès l'arrivée des participants** sur le terrain. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
14. Tout volant touchant au plafond ou à l'éclairage au dessus du terrain est compté let au service, faute en cours d'échange.

Règlement particulier tournoi National Senior de Changé : 2-3 Mai 2020

15. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
16. En cas de désaccord, le volant utilisé sera le Babolat 2, vendu à la table de marque le jour du tournoi.
17. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
18. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs coachs durant les temps morts, les membres du comité organisateur et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par un Juge Arbitre.
19. Les matchs seront auto-arbitrés (sauf désignation d'un arbitre validé par le Juge-Arbitre).
20. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**samedi 25 Avril 2020**) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec accusé de réception à la ligue des Pays de la Loire de badminton (101, rue Dupetit Thouars 49 000 ANGERS). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif, le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
21. Le comité organisateur, en accord avec les Juges Arbitres, se réserve le droit de compléter, regrouper ou modifier (diviser) les tableaux. Ces décisions ne pourront être réfutées.
22. L'utilisation de substance et de tous moyens destinées à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler à un Juge Arbitre avant son premier match.
23. Seul le **représentant du club** inscrit sur la feuille d'inscription est autorisé à poser une réclamation auprès des Juges Arbitres.
24. Le participant autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux tournois de badminton du club de Changé (USCB), sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur
25. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident, d'incident ou de perte durant la compétition.
26. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.